Yann Chéritel, président du Groupement des agriculteurs biologiques des Côtes-d'Armor. Photo Corentin Le Doujet

« On veut que l'État respecte ses engagements »

Engagés depuis mai 2023 dans des mesures de transition agroécologique, des agriculteurs bio n'ont toujours pas reçu les aides publiques promises. Un collectif breton met en demeure l'État de payer d'ici la fin du mois de mai.

Corentin Le Doujet

Pouvez-vous expliquer ce que sont les « Maec » ?

Yann Chéritel, président du Gab 22 (Groupement des agriculteurs biologiques des Côtes-d'Armor) : Il s'agit des mesures agro-environnementales et climatiques, financées par la Politique agricole commune (Pac). Ces aides visent à soutenir les pratiques agricoles des systèmes de productions valorisant la biodiversité, la diminution voire l'arrêt des pesticides et engrais, le développement des prairies pour les herbivores, l'entretien des haies bocagères... En mai 2023, beaucoup d'agriculteurs se sont engagés, via ces contrats de cinq ans, ce qui est une bonne chose pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air en Bretagne.

Quel est le problème ?

À l'automne 2023, on a appris que le budget alloué à la Bretagne par le ministère de l'Agriculture était de 93 M€, pour 3 000 contrats, alors qu'il fallait 144 M€. Il manquait 50 M€. On s'est mobilisé, au sein du Collectif Maec, composé du Gab, de la Confédération paysanne, du Cedapa, d'Eau et Rivières de Bretagne, et de Races locales. Après quatre manifestations, on a obtenu gain de cause, l'État mobilisant finalement le budget nécessaire. Mais un an après l'engagement dans ces mesures, l'argent attendu n'est toujours pas arrivé dans les fermes.

Ce retard de paiement met-il des agriculteurs en difficulté ?

Selon la taille de l'exploitation et les mesures engagées, certains agriculteurs attendent une aide pouvant aller de 2 000 € à 50 000 €. Ce retard provoque des situations économiques et personnelles difficiles. Plusieurs d'entre eux ont sollicité des crédits auprès de leurs banques. Les services de l'État indiquent que ce retard est dû à un problème de logiciel et que les versements devraient arriver prochainement, certains seulement en septembre... Et ce, alors que le Premier ministre avait annoncé le versement du solde des aides Pac 2023 au 15 mars. C'est inacceptable !

Quelles actions envisagez-vous pour obtenir le paiement de ces aides ?

Notre collectif lance un avertissement, avec une mise en demeure de l'État, demandant le paiement de ces aides au 31 mai. Concrètement, un modèle de courrier individuel est proposé aux agriculteurs, mais c'est une action collective. Une quarantaine de ces mises en demeures ont été recueillies dans les Côtes-d'Armor et seront déposées en préfecture, dans les prochains jours. Si, en septembre, les aides ne sont pas versées, une action contentieuse est envisagée. On veut juste que l'État respecte ses engagements.

Qu'attendez-vous du projet de loi d'orientation agricole, débattu en ce moment à l'Assemblée nationale ?

Nous avons trois priorités : l'agriculture biologique doit avoir sa place dans l'enseignement agricole ; les terres converties en bio doivent le rester, quoi qu'il advienne de l'exploitation ; on souhaite une gouvernance partagée pour le suivi des installations, aujourd'hui réalisé par les chambres d'agriculture, pour que les jeunes agriculteurs aient le choix.